



Conseil Communautaire
20 décembre 2018
Authume – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 66
Nombre de procurations : 7
Nombre de votants : 73
Date de la convocation : 14 décembre 2018
Date de publication : 28 décembre 2018

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 179/18

Objet

Création d'une aide directe à la réhabilitation de locaux commerciaux

Secrétaire de séance

Bruno CHEVAUX

Rapporteur :

Jacques PECHINOT

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : J.L Bouchard, D. Bernardin, J.M Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, J.C Lab, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, C. Demortier, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, J. Gruet, A. Hamdaoui, N. Jeannet, J.P Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, J.M Sermier, J.C Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, L. Bernier, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par J.S Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget suppléé par Y. Besson, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, M. Boué, J.M Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration : J.P Cuinet à J. Gruet, D. Germond à J.P Lefèvre, I. Girod à J.B Gagnoux, P. Jaboviste à S. Marchand, S. Kayi à J.M Sermier, I. Voutquenne à N. Jeannet, P. Jacquot à B. Guerrin.

Délégués absents non suppléés et non représentés : G. Chauchefoin, M. Berthaud, F. Dray, S. Hédin, P. Jobez, E. Schlegel, J. Lombard, J. Dayet, C. Mathez, V. Chevriaut, R. Curly.

Dans le cadre du programme de redynamisation et de développement commercial de son cœur de ville, la Ville de Dole s'est engagée dès 2012 aux côtés de l'Etat dans un programme FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). Ce programme a pris fin en novembre 2017 et portait sur plusieurs actions collectives ou individuelles, et notamment l'accompagnement des professionnels dans la réhabilitation de locaux commerciaux, par le biais d'une aide directe versée par les partenaires FISAC. Cette action a permis la rénovation de six locaux commerciaux en cœur de Ville.

Au printemps 2018, la Ville de Dole a été retenue au titre du plan « Action Cœur de Ville » initié par l'Etat et une convention a été signée par les différents partenaires le 21 juin 2018. La Ville va donc poursuivre la démarche Cœur de ville conduite depuis 2014 et, dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, aujourd'hui compétente en matière de commerce, souhaite déposer une nouvelle demande de FISAC avant le 31 janvier 2019. Après instruction, ce nouveau programme de réhabilitation pourrait débuter en janvier 2020, pour une durée de 3 ans.

Afin d'avoir une continuité dans le dynamisme commercial du cœur de ville et de répondre à de potentielles démarches liées à des réhabilitations imminentes de commerces, il est proposé de mettre en place une aide directe aux commerçants qui couvrirait la période de transition s'étalant de la signature de la convention « Action Cœur de Ville » (21 juin 2018) à la fin du mois de janvier 2019 (dépôt du dossier FISAC, qui ouvrira de nouveaux droits à des aides individuelles).

L'accompagnement financier porterait sur la rénovation de locaux professionnels, la création d'accès PMR, la rénovation de devantures ainsi que la rénovation intérieure des locaux commerciaux. Il exclurait tous travaux de gros œuvre, ainsi que les commerces ayant un chiffre d'affaires supérieur à 1 million d'euros annuel.

Le règlement annexé à la présente délibération précise les conditions d'attribution des aides, leurs taux et leurs montants (à savoir 30 % du coût des travaux HT plafonnés à 6 000 € par dossier), ainsi que le périmètre concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place d'un dispositif d'aide directe à la réhabilitation de locaux commerciaux pour la période du 21 juin 2018 au 31 janvier 2019,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder au versement des subventions aux commerçants éligibles aux aides directes, conformément au règlement ci-annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces et tous documents afférents à la présente délibération.

Fait à Authume,
Le 20 décembre 2018
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction du Développement Economique
- Trésorerie Principale
- Ville de Dole
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura
- Office de Commerce et d'Artisanat du Grand Dole
- Association UNIDOLE

